



Banques Assurances
Sociétés financières

libres ensemble

Le 1er février 2022

A qui vont profiter les NAO 2022 : aux salariés ou à l'employeur ?

Lors des NAO, deux raisonnements parallèles sont nécessaires aux négociateurs qui doivent contrebalancer entre ces deux possibilités, les retombées financières qui améliorent votre pouvoir d'achat à court terme ou des revalorisations moins élevées mais plus pérennes et qui seront comptabilisées pour votre retraite.

Mesures pérennes	Mesures non-pérennes
Revalorisation individuelle	Prime macron
Augmentations générales	Intéressement
Revalorisation des primes (ex : prime de vacances)	Participation
13ème mois	Prime mobilité
14ème mois	Prime télétravail
Mutuelle santé prise en charge par employeur	Prime anniversaire
Chèques déjeuner	Congés anniversaire 40 ans

Certaines dispositions sont plus maîtrisables par la Direction et moins coûteuses alors que d'autres engagent l'entreprise à long terme avec un coût incompressible.

Vous aurez compris que l'enjeu pour la Direction est d'amener les Organisations Syndicales vers les mesures les moins engageantes pour elle, ce sont bien sûr les mesures non-pérennes qui ne se prorogent pas dans le temps.

Depuis de nombreuses années, notre Direction est dans une phase d'économies sur les frais généraux, devinez ce qui sera choisi en 2022 !

À l'UNSA, nous sommes en faveur de mesures pérennes bénéfiques sur le long terme pour les salariés du Groupe.

En effet, même s'il est important de regarder au présent vu l'inflation qui augmente, il est primordial d'anticiper sur notre avenir et nous assurer une retraite décente.

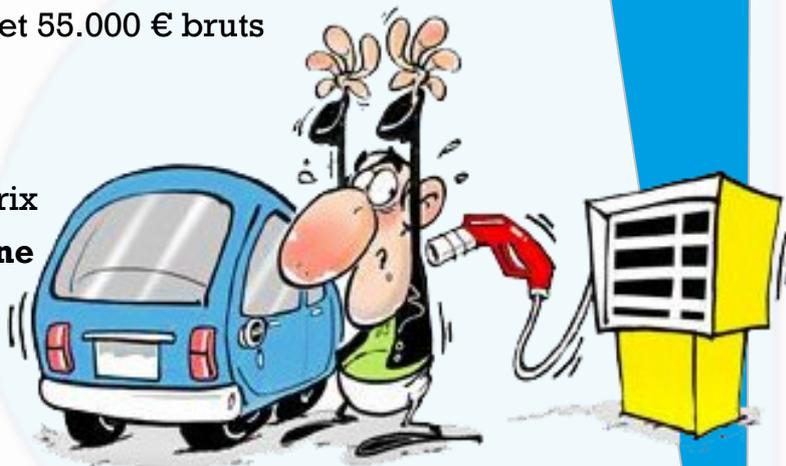
L'espérance de vie ne faisant que progresser dans nos sociétés, la période passée en retraite peut être aussi longue qu'une carrière professionnelle.



L'UNSA privilégie les augmentations générales et demande :

- ◆ 3,5 % pour les salaires inférieurs à 45.000 € bruts avec un minimum de 100 € bruts
- ◆ 3,2 % pour les salaires entre 45.000 € bruts et 55.000 € bruts
- ◆ 2,8 % au-delà de 55.000 € bruts

Avec une inflation de 2,8% et la flambée du prix de l'électricité, du gaz et du carburant, **nous ne pouvons décemment pas obtenir en deçà** sachant que le panier moyen de la ménagère a lui aussi fortement augmenté.



Vu les exigences de ces métiers, l'exposition à de nombreux risques (agression verbale et physique, pandémie) et la pression commerciale en agences de plus en plus importante, **l'UNSA réitère sa demande d'obtention d'une prime mensuelle de 100 € bruts pour nos collègues des agences (CEA, DA et ADA).**

La majorité des services du Groupe a pu bénéficier du télétravail dernièrement alors que nos collègues du réseau, malgré l'intervention des inspections du travail sollicitées par l'UNSA, n'ont pas pu y accéder.

Pourtant, les diverses inspections du travail ont conforté par écrit la position de l'UNSA rendant le télétravail accessible aux agences.

Mais notre Direction a continué à freiner des 4 fers en restant campée sur ses positions, tenant tête ainsi aux mesures gouvernementales visant à mettre en sécurité la communauté des salariés.

Le calendrier 2022 comportent 4 jours fériés tombant un dimanche, L'UNSA demande **l'octroi de 3 jours de congés supplémentaires.**

Beaucoup d'heures supplémentaires réalisées cette année à la Matmut représentent un investissement à toute épreuve du collectif lors de cette pandémie.

Ces 3 jours de congés supplémentaires seraient une juste reconnaissance de l'implication de tous.





2020 et 2021 ont été des années très compliquées à vivre pour les salariés du Groupe mais paradoxalement très bénéfiques au développement de la Matmut.

La prime MACRON a été instaurée pour récompenser, à court terme, l'investissement de tous les salariés dans l'économie du pays.

C'est pourquoi, même si cette mesure n'est pas pérenne, l'UNSA demande **le versement d'une prime MACRON de 1.000 €** pour tous afin de valoriser l'investissement de chacun à la bonne santé de l'Entreprise.

Celle-ci est défiscalisée et non soumise aux cotisations sociales et patronales et permet donc une reconnaissance immédiate avec un coût limité.

Pour soutenir les familles dont les enfants peuvent être touchés par des infections, comme cela fût le cas ces deux dernières années, l'UNSA demande **2 journées supplémentaires « enfant malade »** pour tous les salariés concernés.

Et pour terminer, un dossier qui nous tient particulièrement à cœur et que nous gérons depuis 2017 sous notre ancienne étiquette syndicale : les salariés « ex-OCIANE ».

L'UNSA demande **une revalorisation des salariés « ex-OCIANE » des classes 3 et 4 alignée sur la moyenne des salaires Matmut à ancienneté comparable en tenant compte de leur date d'entrée chez OCIANE.**

Cette demande est faite pour les NAO 2022 et concernant les classes 5 et plus, nous ferons une demande complémentaire lors des NAO de 2023.

Normalement, ce type de demande n'a rien à faire dans des NAO et une négociation indépendante devrait être faite spécifiquement pour cette catégorie de salariés.

En effet, la Matmut a pu « racheter » une mutuelle santé composée d'une masse salariale compétente mais rémunérée à moindre coût, la bonne affaire !

Nos collègues attendent depuis 2017, cela n'a fait que trop durer compte tenu des écarts salariaux qui peuvent parfois atteindre de 200 € à 800 € bruts mensuels.





Pourquoi l'UNSA préfère-telle une négociation indépendante des NAO dans ce dossier ?

L'UNSA a la conviction que l'enveloppe consacrée aux NAO serait par ce biais amputée de ces revalorisations qui n'ont normalement rien à faire dans une NAO.

Les salariés « ex-OCIANE » n'obtiendront pas un réajustement à sa juste hauteur et les autres dotations de la NAO qui concernent tous les salariés du Groupe en seraient automatiquement impactés à la baisse.

Nous comptons sur la perspicacité et le bon sens des négociateurs qui s'assieront à la table des négociations pour défendre au mieux le collectif et non pour abonder dans le sens de la Direction et continuer à bénéficier de ses faveurs...

Pour rappel, à la Matmut, 3 signatures d'Organisations Syndicales Représentatives suffisent à valider un accord dans l'Entreprise.

**ON PEUT
TOUJOURS
RÊVER**

L'UNSA croit aux miracles,

aucun ne signera un accord à minima !

À moins que...



L'UNSA, le syndicat qui ne vend pas son âme au diable !

Pour tout renseignement :

Scannez-moi avec votre téléphone !

tél. 06 09 87 01 97

unsa.matmut@gmail.com

www.unsa-matmut.com

